

**DECISION SUR LES ACTIVITES DE LA COUR
AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**
Doc. EX.CL/939(XXVIII)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport d'activité 2015 de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (la Cour) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, et des recommandations qui y sont contenues;
2. **PREND NOTE EGALEMENT** des réserves formulées par l'État de Libye aux paragraphes 19, 20 et 66 du rapport d'activité de la Cour ;
3. **RAPPELLE** la Décision EX.CL/Dec.842(XXV) du Conseil exécutif, adoptée à sa vingt-cinquième session ordinaire, tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) déclarant l'année 2016, « *Année africaine des droits de l'homme, avec un accent particulier sur les droits des femmes* » et **NOTE** que l'Année 2016 coïncide avec le 10^{ème} anniversaire de l'opérationnalisation de la Cour ;
4. **DEMANDE** à la Cour, en collaboration avec la Commission de l'UA et le COREP, de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la réussite de la célébration de ces évènements ;
5. **FELICITE** les États membres qui ont ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif à la création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et **INVITE** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à accélérer le processus;
6. **DEMANDE** aux États membres de continuer à la Cour et de se conformer à ses décisions ;
7. **DEMANDE** à la Cour de :
 - i) présenter, en collaboration avec la Commission et le COREP, à la session ordinaire de la Conférence de juillet 2016, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, une déclaration sur la commémoration du 10^{ème} anniversaire de la création de la Cour;
 - ii) finaliser, en étroite collaboration avec le COREP et la Commission de l'UA, l'étude sur la création d'un Fonds d'affectation spécial, en indiquant en particulier ses sources de financement, sa viabilité, ses avantages ainsi que son impact sur les contributions statutaires des Etats membres.
8. **DEMANDE** à la Cour de présenter un rapport sur la mise en œuvre de la présente décision à la session ordinaire du Conseil exécutif en janvier 2017.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2016

Decision sur les Activites de la Cour Africaine des Droits de L'homme et des Peuples Doc. EX.CL/939 (XXVIII)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3557>

Downloaded from African Union Common Repository